Première Année — N 10

LE NUMÉRO: 5 CENTIMES

Samedi 11 Mai 1895

BUREAU DU JOURNAL
ROUBAIX :
93, Grande-Rue, 93
TOURCOING :
Rue Desurmont, 12

L'ÉGALITÉ
DE ROUBAIX-TOURCOING

ABONNEMENTS :

Nord et Départements limitrophes :

Trois mois	4 50
Six mois	9 00
Un an	16 00

" L'ÉGALITÉ " ASSIGNÉE EN POLICE CORRECTIONNELLE

CHOSES ALGÉRIENNES

J'ai déjà dit un mot l'autre jour du mouvement antijuif qui s'accentue en Algérie et qui créera à coup sûr de très sérieuses difficultés aux gouvernants. L'Algérie est encore loin de la France : je veux dire que les choses algériennes n'ont en France qu'un écho affaibli; les journaux de Paris arrivent ici très souvent avec quatre jours de retard; les reporters, les correspondants hésitent à passer la mer. Il n'est ce Havas, qui, au moins en Algérie, est aux mains d'un petit syndicat politique, déforme ou atténue toutes nouvelles qui peuvent être désagréables à ce syndicat. C'est ainsi que les événements de Constantine n'ont eu, en France, à ce qu'il me semble de loin, qu'un très médiocre retentissement.

Il en sont pas moins un symptôme grave. Un député considérable, accusé de connivence avec les émeutiers pendant huit jours, dans une inscription, l'objet des manifestations les plus hostiles. Pendant huit jours, toute la population de Constantine a été en effervescence : la ville a été sous les armes, et M. Tirard n'a pu sortir de son hôtel. Les manifestations violentes se sont répétées à Bône au moment du départ pour la France.

Il y a bien longtemps que dans les milieux français le mouvement antijuif a pris cette forme aiguë : il y a là quelque chose d'un malaise profond. Il est si là la condamnation nouvelle et saisante d'un régime social qui favorise l'accaparement de presque toute la fortune, mobilière et immobilière, par une classe d'hommes qui ne travaillent pas.

Il a eu, dans le mouvement de Constantine, deux faits bien significatifs : le premier, c'est l'attitude hésitante de l'armée. Elle était visiblement de cœur avec les manifestants, elle a pas démontré du tout qu'elle fût portée à une répression sanglante. Elle est composée d'Algériens et pour qu'un an de service, et qui en conséquent animés des mêmes idées, des mêmes passions que la population civile dont ils faisaient partie il y a veille encore. Toute la période que peut prendre l'autorité, pour envoyer à Constantine les jeunes gens d'Oran, et réciproquement. On a beau les déplacer ainsi d'un bout à l'autre de l'Algérie, comme les unités sont les mêmes dans les différents départements algériens, comme particulier l'hostilité des Français et des Juifs est aussi vive à Oran qu'à Constantine, il n'y a aucun malentendu entre la population civile et l'armée, celle-ci reconnaît sa propre image dans les mouvements mêmes qu'elle est chargée de surveiller ou de réprimer.

Car les cris de : Vive « l'armée » ont retenti à Constantine la foule désarmée, et, en fait, malgré les menaces qui pouvaient être suivies d'une fusillade meurtrière, les soldats ne se sont pas émus et ne se sont reculé : ils se sentaient, eux, protégés par la communauté de pensées qui les unissait aux civils. C'est là une première et très grave leçon pour les conservateurs aveugles ou les réactionnaires qui croient qu'il leur suffirait aux heures critiques, de s'appuyer sur la force armée pour résister aux revendications sociales. Le mouvement a une grande idée de justice qui a pénétré profondément la nation, l'armée avec la nation.

Le second fait bien curieux, c'est que les Arabes de Constantine se sont complètement associés aux Français dans les manifestations contre les Juifs. Il y a à Constantine, sur 45,000 habitants, 30,000 Arabes, plus de la moitié, et dans la ville arabe fermente sourdement, depuis des années, une haine sourde contre le juif qui a dépossédé l'indigène, qui lui a pris ses terres et ses maisons.

Depuis vingt-cinq ans, depuis le décret Crémieux, depuis le développement de la République opportuniste, les Arabes assistaient avec stupeur et mépris à la mainmise officielle du juif algérien sur l'Algérie. Quand ils ont vu se former parmi les Français des ligues antijuives, quand ils ont entendu les trois mille électeurs français de Constantine crier dans les rues : « A bas les juifs ! » ils ont eu le sentiment qu'un grand changement se préparait et ils se sont mêlés au mouvement. Les souvenirs de la conquête et tous les préjugés qui animaient les uns contre les autres vainqueurs et vaincus, Français et indigènes, semblaient un moment effacés, et contre l'usure juive qui est aujourd'hui le vrai conquérant de l'Algérie se faisait la réconciliation de l'Européen et de l'Arabe.

Le gouverneur général de l'Algérie a senti la gravité de ce mouvement antijuif, et il a fait récemment, dans la province d'Oran, mais sous le coup des nouvelles de Constantine, des déclarations importantes. Il a qualifié sévèrement le décret Crémieux qui a, par surprise, naturalisé en bloc, tous les juifs d'Algérie et qui leur a ainsi livré d'emblée la plus large part du pouvoir politique. Il a annoncé une révision sévère des listes électorales, qui écarterait du scrutin un certain nombre de juifs qui, n'étant pas nés en Algérie, ne votent que par fraude ou complaisance.

Quel sera l'effet de cette mesure ? Je doute qu'il soit très grand, et quand bien même par une hypothèse très invraisemblable, le décret Crémieux serait aboli, quand bien même les juifs algériens cesseraient d'être électeurs, il serait bien tard ; les vingt-cinq années d'hégémonie politique qu'ils ont exercée leur ont suffi pour développer leurs richesses, pour devenir propriétaires de la plupart des terres arabes et des immeubles urbains. Les colons plient sous la dette et, quant aux Arabes, expropriés avec une rapidité inouïe par l'impôt, par la procédure, par l'usure, ils ne forment plus qu'un immense prolétariat dépouillé, déconcerté et triste.

Il n'est que temps pour la France d'aviser, si elle ne veut pas être responsable du déclin d'une race vraiment noble, ou se préparer à elle-même les plus graves difficultés. Les Arabes, en ce moment, sont réduits à une extrême misère matérielle et intellectuelle. Ils ont perdu, par notre fait, leurs grandes écoles musulmanes celles qui perpétuaient chez eux les hautes études de droit religieux et civil, de médecine et de poésie. Ils ont perdu la propriété familiale qui leur assurait un appui dans les mauvais jours, un refuge et une sorte de retraite dans la vieillesse. Leurs industries, qui étaient des industries de luxe et d'art, ont été, comme les industries similaires d'Europe, ruinées par le produit à bon marché que l'Arabe ne crée pas. Ainsi le prolétariat arabe est réduit, par l'expropriation, par le chômage, par la surabondance de la main-d'œuvre inutilisée, par l'avilissement des salaires, à la même condition que le prolétariat européen.

Seulement, les prolétaires européens savent que leur souffrance procède du régime capitaliste, et ils espèrent s'affranchir par la conquête du pouvoir politique. Les Arabes, qui vivent sous la domination d'un autre peuple et qui n'ont aucune parcelle du pouvoir politique, sont naturellement portés à imputer à la France un mal dont souffre la France elle-même, et, ou bien ils s'abandonnent à un découragement qui paralyse les merveilleuses facultés de leur race, ou bien, ils se réfugient dans l'exaltation religieuse, dans l'espoir fanatique des grandes revanches musulmanes. Dans une oasis de la Tripolitaine, grandit une secte ascétique, à la fois fervente et guerrière, et qui a recruté déjà des milliers de cavaliers dans toute l'étendue du monde musulman. Bien des regards Arabes se tournent vers elle. Les Allemands, les Anglais surtout, développent en Algérie même une propagande active contre nous. Il est temps d'aviser.

Jean JAURÈS.

Nous publierons demain l'article hebdomadaire du citoyen **JULES GUESDE**, qui nous est parvenu trop tard pour paraître dans le numéro d'aujourd'hui.

A ROUBAIX

La Comédie opportuniste

Le *Progrès du Nord* et l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* publiaient hier, sous le titre : *Bonne foi des cléricaux*, un étonnant article dont nous reproduisons les principaux passages. Il s'agit d'une réunion tenue à Roubaix, dimanche dernier, par un groupe d'opportunistes et de cléricaux. Voici :

Une soixantaine de personnes avaient répondu à l'invitation du Comité, un certain nombre de républicains, des modérés, des avancés, des membres de la Ligue républicaine, *des membres de l'Union catholique* des membres du groupe, l'*appel au peuple*, etc.

Le but de la réunion fut exposé : Infliger un échec au collectivisme. Les républicains présents firent des réserves : battre les collectivistes, très bien ; faire des sacrifices, soit, mais des sacrifices de personnes et non de principes ; que les candidats soient modérés, soit, mais qu'ils soient républicains.

Une commission de 25 membres est choisie parmi les personnes présentes ; tous les groupes y figuraient, les 25 noms furent inscrits sur des bulletins et on passa au vote... Et tandis que les républicains, y allant bon jeu, bon argent, déposaient dans l'urne le bulletin tel que, les cléricaux, avec un ensemble touchant, rayaient impitoyablement le nom des républicains !.... de sorte que 7 ou 8 de ces derniers, les plus avancés comme opinion, ceux qui avaient formulé des réserves obtenaient de 35 à 38 voix sur 40 votants.

Ainsi ! voilà des hommes qui, mus par une pensée d'entente et de conciliation, sacrifiant leurs préférences personnelles, *dans un but patriotique*, s'exposent aux reproches de leurs corréligionnaires politiques et dès la première réunion subissent un échec lamentable !

Mais ce n'est pas tout, il y a une particularité qui caractérise encore d'avantage cet échec.

Il est de mode, depuis quelque temps de dire : Il faudrait des hommes nouveaux, toutes ces vieilles barbes sont des intransigeants ce sont des hommes usés, on n'en veut plus, il faut des hommes jeunes, sans passé politique, alors oui.

Eh bien, il y en avait à la réunion, parmi les républicains, des hommes jeunes, sans passé politique, occupant des situations honorables, jouissant à tous les points de vue d'une réputation à l'abri de tout reproche.... Ils ont affirmé leur foi républicaine, cela a suffi.

Et ce sont ceux-là qu'on a surtout biffé et qui ont obtenu le moins de voix.

Est-ce concluant ?

Le *Journal de Roubaix* ne dit pas un mot de cette séance, son directeur y assistait cependant.

Ce que M. Reboux aura dû morigéner ses amis de s'être démasqué si vite.

***

Nous apprenons au dernier moment qu'une deuxième réunion du Comité de l'*Union sociale et patriotique* doit avoir lieu ce soir. Nous ne saurions trop engager nos amis républicains à s'abstenir d'y assister, mais si toutefois leur confiance n'est pas morte encore, s'ils en sont pas assez édifiés sur le caractère et les tendances des cléricaux, s'ils veulent pousser l'abnégation jusqu'au bout, en un mot s'ils se rendent à cette deuxième réunion, nous les conjurons de rester fermement, énergiquement sur le terrain où ils se sont placés, c'est-à-dire ne voter que pour des candidats offrant toutes garanties pour le maintien et la défense de la République et des lois républicaines

Franchement, les francs-maçons du *Progrès du Nord* ont de l'audace !

Comment, voilà des gaillards, qui tous les jours donnent du prêtre à manger à leurs lecteurs, qui n'ont pas assez de railleries et de sarcasmes pour les cléricaux, et qui, publiquement, cyniquement, mettent la main dans celles des « *membres de l'Union catholique* » et des bonapartistes de « *l'appel au Peuple* » !

Et dans quel but ? Dans un but « *patriotique* ». Décidément ces gens là en mettront partout, du *patriotisme*. Comprenez vous cela, vous, les républicains, les lecteurs du *Progrès du Nord* ?

Votre *patriotique* journal a la remorque du *Petit Caporal* ! Le *Progrès* et la *Croix* unis pour la défense de la République !

Ce qui, dans cette cuisine là est le plus réjouissant c'est le dépit du *Progrès du Nord*. Les cléricaux roubaisiens ont, *patriotiquement*, accaparé l'assiette au beurre, sous les yeux des opportunistes ahuris : et le *Progrès* trouve cela fort mal. Cette fois-ci notre confrère s'est oublié jusqu'à laisser voir qu'il a toujours confondu l'assiette au beurre et... la patrie.

Nous n'avions d'ailleurs que faire de cet aveu ; il y a beaux jours que nous avons constaté qu'entre républicains bourgeois et cléricaux monarchistes, la différence était difficilement appréciable. L'attitude du *Progrès du Nord* en est, une fois de plus, une preuve éclatante.

Mais, n'est-ce pas, o *Progrès*, vous allez soutenir la candidature de M. Dansette, à Armentières ? Il est aussi *patriote* et aussi *républicain*, que vous, croyez-le bien.

Lettre d'un Curé

UNE EXCELLENTE IDÉE

M. l'abbé C..., prêtre libre, nous envoie la copie de la lettre suivante, qu'il vient d'adresser au citoyen Carrette, maire de Roubaix et à M. Méry Legrand maire de Lille :

Monsieur le Maire,

Vous savez le bruit que fait dans toute la Franco votre arrêté concernant le port ostensible du viatique. Je viens vous proposer quelque chose qui fera plus de bruit encore et dont vous aurez, si vous le voulez, l'honneur de l'innovation.

Vous savez, Monsieur le Maire, que d'après le tarif en vigueur dans le diocèse de Cambrai, concernant les offices religieux il y plusieurs classes, 5e classe, 4e classe, 3e classe, 2e classe, 1re classe et classe solennelle. Il y a à peu près pour le prix la différence du double entre chaque classe.

Je viens dans un but humanitaire vous proposer d'imposer les services funèbres — et autres — à partir de la 2e classe et d'en affecter le produit au bureau de bienfaisance.

Ainsi, tout convoi ou service de 2e classe paierait 10 francs, tout convoi ou service de 1re classe paierait 30 francs et tout convoi ou service solennel 60 francs

Vous pouvez aussi imposer de même les mariages et les obits.

Cela se fait, je crois, à Paris, mais sous une forme spéciale.

Remarquez que les bureaux de bienfaisance ont déjà le droit, d'après le décret du 30 décembre 1809 contedant le règlement général des Fabriques, art. LXXV, de faire quêter pour les pauvres, chaque fois qu'ils le jugeront convenable.

Ce sera pour remplacer ou augmenter cette quête que, pour une raison ou pour une autre on ne fait pas toujours, comme dans l'arrondissement d'Avesnes, des curés portent sur la note du service une certaine somme pour l'offrande, parce qu'on ne la fait pas...

On fait payer des suppléments pour les tentures et les tapis, même quand on ne peut pas les poser : toutes choses cependant qui ne figurent pas au tarif.

De plus, les édifices religieux appartiennent aux communes qui, dans certains cas, sont obligées de faire de grosses réparations; pourvoir au logement des curés ou à défaut de logement fournir une indemnité pécunaire, art XCII.

Les curés peuvent s'attribuer ce qu'ils veulent sur les fonds de la Fabrique, et de fait à Roubaix, les vicaires ont en moyenne un traitement de 1000 francs par an.

Un tel arrêté me parait absolument légal et serait une réforme très utile. Ce serait une application très heureuse de l'impôt sur le revenu.

Daignez agréer, Monsieur le Maire, l'hommage de ma considération très distinguée.

C. curé libre.

P. S. — Le tarif fait par le cardinal Régnier en 1857 et approuvé par l'empereur se trouve dans toutes les sacristies du diocèse.

Chronique Agricole

(*De notre collaborateur spécial*)

LA CRISE BETTERAVIÈRE

On commence à s'émbouvoir des conséquences de la loi du 29 juillet 1884 sur les sucres.

Ses prôneurs perdent peu à peu de leur enthousiasme et tout annonce que cette loi, dite définitive au moment de sa confection si difficile, aura le sort de ses devancières. Cela se conçoit un peu.

Nos gouvernants n'entendant guère qu'un son lorsqu'il s'agit de légiférer, ils ne distinguent que les intérêts de la finance agricole et industrielle, et les faits ne tardent pas à démontrer l'inanité de leur œuvre et à ramener, malgré les coalitions d'intérêts particuliers, la sempiternelle « question des sucres » sur le tapis.

La société des Agriculteurs du Nord, elle même, s'émeut enfin. Dans sa dernière séance, elle a entendu un remarquable exposé des défectuosités de notre législation, défectuosités que nous avions nous mêmes mis en lumière au Congrès du 5 décembre dernier. Il serait du reste difficile de ne pas se rendre à la réalité des faits : ceux-ci sautent aux yeux de qui ne les ferme point volontairement à la lumière et, sous la pression de l'unanimité des critiques de l'agriculture laborieuse, force est bien, pour les aveugles volontaires, de reconnaître la nécessité d'une révision de la loi de 1884 et de celles qui s'y sont greffées et forment de l'ensemble un fouillis inextricable où le bon sens perd ses droits.

Nous voulons bien croire que dans certaines de ses lignes, la législation actuelle part d'une bonne intention : il n'en est pas moins hors de contestation, toutefois, que le système de primes qu'elle établit n'a jamais répondu précisément aux espérances qui avaient pu naître chez quelques esprits naïfs. L'on a beau nous répéter à satiété que sans la loi de 1884 la culture betteravière était morte. Je reconnais parfaitement qu'il y avait alors nécessité absolue de modifier la législation en cours, mais je soutiens qu'il eût été possible d'inviter à une production plus riche, puisque tel était l'objectif, sans recourir à un procédé aussi excessif et exclusif.

Sans doute, la betterave a été payée davantage depuis. Il ne pouvait en être autrement : le produit en poids étant réduit de beaucoup et les frais de culture augmentant en raison des exigences nouvelles des engrais chimiques et surtout en main d'œuvre. Le bénéfice n'en a pas moins été très problématique. Il nous semble donc qu'on eût pu obtenir le progrès cultural désiré et nécessaire sans recourir à une révolution de notre régime sucrier aussi radicale et, disons-le, aussi artificielle. Voilà qui est admis aujourd'hui par tous ceux qui examinent la question avec désintéressement.

Pour se rendre un compte exact des plus grands inconvénients de ce régime, il nous est nécessaire d'entrer dans quelques détails. Il est facile de montrer que l'argent a semé et multiplié les causes de conflit comme à plaisir.

Pour rendre la démonstration aussi claire que possible, il faut rappeler que l'impôt est basé sur un rendement légal de 7 k. 750 g. de sucre par 100 kg de betteraves. Ainsi plus la racine sera riche et produira au cessus de ces 7 k. 750, plus la *prime* du fabricant sera élevée et plus élevé aussi pourra être le prix payé à la culture. D'abord le fabricant tiendra la plus crasse part possible de ces primes; en profitera ensuite le gros producteur, lequel obtiendra des prix en faveur, grâce à l'importance de ses fournitures.

Quant au petit producteur, il en réclamera et obtiendra, comme il pourra, une très petite part.

C'est donc infailliblement la zizanie entre l'industriel et le petit cultivateur, toujours dupe et toujours victime. Mais aussi pourquoi laisse-t-il quelques personnes s'arroger le droit de présenter à leur guise les revendications de l'agriculture ?

M. Desprez, le directeur de la station agronomique de Capelle, a fourni à la Société des Agriculteurs des chiffres qui éclairent singulièrement la question. Présentant les contrats de cette année de deux des plus importantes sucreries du monde : celle de Wanze (Belgique) et celle d'Escaudœuvres, près Cambrai, il vient corroborer sans contestation possible, nos précédentes affirmations.

« Voici qu'ils sont respectivement les prix payés aux 1000 Kilos de betteraves pour un même teneur en sucre :

	Wanze (prix ferme)	Escaudœuvres Le cours moyen des sucres bruts étant de 30 fr.
12 0/0 de sucre.	20 fr.	13 fr.
13 0/0 »	23 »	18 »
14 0/0 »	26 »	23 »
15 0/0 »	29 »	28 »
16 0/0 »	32 »	33 »

	Wanze (prix ferme	Escaudœuvres (Le cours moyen des sucres bruts étant de 25 fr.)
12 0/0 de sucre.	20 fr.	10.50
13 0/0 »	23 »	15.50
14 0/0 »	26 »	20.50
15 0/0 »	29 »	25.50
16 0/0 »	32 »	30.50

» Or, il est aussi facile et aussi peu coûteux de produire 45,000 R. de betterave titrant 12 0/0 que 30,000 titrant 14 0/0, il y a donc avantage pour le cultivateur belge à produire la betterave de 12 0/0, car :

45,000 k. à 20 fr. — 900 fr.
30,000 k. à 26 fr. — 880 fr.

» D'où une différence de 120 fr. en faveur de la racine de richesse moyenne.

Tandis que le cultivateur français recevrait pour :

45,000 k. à 13 fr. — 585 fr.
30,000 k. à 23 fr. — 690 fr.

D'où différence en sens inverse de 105 fr.

***

« Le cultivateur français, ajoute M. Desprez, ne peut donc en aucun cas cultiver la betterave titrant 12 à 13 0/0, il n'a pas le choix, la législation actuelle le condamne à produire une betterave donnant un minimum de 14 0/0. Encore pour qu'il soit rémunéré comme le cultivateur belge, faudrait-il que la betterave titrât 16 0/0.

Cependant il est quelquefois absolument impossible d'obtenir le minimum de 14 0/0 réclamé par le fabricant de sucre français même avec la variété la plus riche, si, par exemple, la température est défavorable ou si certaines maladies atteignent la betterave. L'année 1894 en est une preuve que personne n'a encore oubliée ».

Malgré les entorses données à la loi de 1884 par la «taxe» et le «partage» des excédents, ainsi que par le «déchet» de 15 0/0 accordé aux fabricants qui en font la demande lorsqu'ils ne peuvent arriver au rendement fixé pour la prise en charge, ces chiffres font nettement ressortir l'infériorité de la situation du cultivateur français vis-à-vis du cultivateur belge; infériorité qui tient aussi, nous devons le dire, quoique M. Desprez n'en parle point, à ce que le législateur français considère le sucre comme la matière imposable par excellence et fasse peser sur lui un droit exhorbitant.

***

Devant cela, comment ne s'imposerait pas comme corollaire, la nécessité d'en venir le plus promptement possible à une législation de bon sens qui permettrait au cultivateur de jouir du fruit de son travail, quelles que soient la qualité de son sol et les conditions climatériques ?

D'ailleurs, d'autres reproches pourraient encore être formulés, et nous devons même nous arrêter devant l'un d'eux assez particulier, mais qui intéresse les agriculteurs du Nord et du Pas-de-Calais.

Nous venons de voir que le cultivateur est dans l'obligation de produire des racines-phénomènes. Or, les départements précités n'obtiennent guère, année moyenne, qu'une betterave de 13 à 14 0/0 de richesse, quels que soient les soins de culture, leur sol ne se prêtant pas à la production d'une betterave petite et très riche. La conséquence en est que des départements très voisins se trouvent inégalement avantagés par devers le fisc ; et cela pourrait bien aboutir à les mettre en lutte les uns contre les autres : Le Nord ayant surtout intérêt à la révision de cette loi néfaste, tandis que l'Oise, la Seine-et-Oise, les Ardennes et quelques autres départements, qui produisent au contraire des racines très riches et en obtiennent des prix rémunérateurs peuvent trouver que nous allons à l'encontre de l'intérêt de leur culture et, peut-être refuser de nous suivre dans une œuvre de pure justice et d'égalité. Ce ne serait donc pas assez de la lutte du Nord contre le Midi, ce serait le spectacle bien réjouissant de la discorde entre départements ayant un intérêt primordial à s'entendre.

Espérons que nous ne verrons pas ce gâchis, mais il était bon de faire ressortir les résultats possibles de ces expédients que l'on décore du nom pompeux de législation libérale.

Prochainement nous examinerons les moyens proposés pour remédier à la situation actuelle ; nous jugerons, s'il y a lieu, le projet du gouvernement, que l'on nous annonce.

Mais d'ores et déjà, quoique l'on puisse prétendre, nous devons être d'accord sur l'urgence d'une révision et peut-être d'une transformation complète de notre régime sucrier.

N. Léon DELABRE.

NOS DÉPÊCHES
DU JOUR ET DE LA SOIRÉE

LE DROIT D'ACCROISSEMENT

Paris 9 mai. — On sait que le droit d'accroissement, voté dernièrement par le parlement, a causé un joli tumulte dans le Landerneau clérical. certains évêques paraissaient décidés à se soumettre à la loi, d'autres au contraire regimbaient contre elle et conseillaient aux moines et moinillons la résistance à outrance.

Ce n'est pas sans une certaine impatience qu'on attendait l'opinion du pape sur cette question. On est aujourd'hui fixé sur ce point.

Dans une lettre que vient d'adresser le cardinal Rampella, à l'archevêque de Tours, le pape s'exprime en ces termes :

« Le désir d'informations plus étendue sur la nouvelle loi au sujet de laquelle m'écrivait Votre Eminence m'a empêché, à mon grand regret, de vous répondre plutot.

» Les informations qui nous arrivent tous les jours nous font voir de plus en plus que la question, à laquelle donne lieu la loi qui règle les nouveaux impôts sur le bien des congrégations, est extrêmement grave et délicate à cause des aspects divers qu'elle présente et des conséquences qui pourrait en résulter. Mais je me complais dans la pensée que les évêques et les supérieurs généraux des congrégations religieuses, ayant une connaissance plus exacte des établissements placés sous leur dépendance et de toutes les circonstances locales, sont le mieux en état d'apprécier la ligne de conduite à tenir quant à l'application des lois sur le nouvel impôt.

» Pour arriver à cette appréciation et pour choisir le meilleur parti à prendre, il suffira aux évêques et aux supérieurs généraux de considérer la question à tous les points de vue avec un esprit calme et débarassé des premières impressions.

» Il ne leur sera pas difficile d'éviter des résolutions risquées et prématurées, d'autant que plusieurs mois nous séparent du moment où il faudra prendre une décision, puisque, selon la loi, il y a encore six mois avant le paiement de l'arriéré et presque une année pour acquitter la taxe du présent exercice.

» Personne n'ignore combien il serait inconvenant et périlleux de procéder dans les diverses congrégations d'une manière différente et contradictoire. Aussi le Saint-Père désirevivement que les évêques et les supérieurs d'ordres mettent toute leur sollicitude à déterminer avec entente une ligne de conduite uniforme, digne, et conduisant à de bons résultats.

» Assuré que votre Eminence mettra au service de cette affaire ses soins intelligents et son zèle accoutumé, je lui baise humblement les mains et l'assure à nouveau de mon profond respect et de ma vénération. »

Comme on le sait, le pape ne tient pas à se compromettre. Roublard et audacieux, l'italien Pecci ne conseille ni la résistance ni la soumission à la loi, Que ses sous-ordres agissent pour leur compte. Quant à lui, nouveau Ponce-Pilate, il s'en lave les mains.

UN NAVIRE EN FEU
à Toulon

Toulon, 9 mai. — A la suite d'une cause encore inconnue, le feu a pris dans les cales d'un vieux vaisseau du port, le *Castiglione*, sur lequel était caserné une partie de l'effectif du 3e d'infanterie de marine.

Les troupes sont pu se sauver à temps, et il n'y a que des dégâts matériels. Toutes les pompes de l'arsenal sont sur les lieux. Les amiraux Chateaurinsmois et Miché surveillent les travaux de sauvetage.

Le *Castiglione* est considéré comme absolument perdu. C'était un très vieux bateau, datant de plus de cinquante ans.

M. FÉLIX FAURE
à l'Ecole St-Cyr

Paris, 9 mai. — M. Félix Faure, accompagné des officiers de sa maison militaire est arrivé ce matin, à huit heures, à Saint Cyr, pour visiter l'Ecole militaire.

Reçu par le ministre de la guerre, le général commandant l'Ecole et de nombreux officiers, le chef de l'Etat a visité longuement l'Ecole, a passé en revue les élèves et a assisté à divers exercices sur le terrain de manœuvres